NUMERO 05

JUIN 2022





Edito

Chères Messassiennes, Chers Messassiens,

Après une année 2021 incertaine marquée par les soubresauts de la crise sanitaire, nous sommes secoués par une crise qu'il était difficile d'imaginer.

Alors que nous pouvions espérer une sortie de crise sanitaire, nous voilà plongés dans un contexte que l'on croyait définitivement disparu de notre continent européen.

Le conflit militaire qui a éclaté en Ukraine le 24 février dernier a soulevé une vague d'indignation et d'effroi et suscité une grande émotion à travers le monde.

Cette crise humanitaire qui sera suivie d'une crise économique aux conséquences encore difficiles à évaluer, démontre à nouveau l'importance de la solidarité et la nécessité de renforcer les liens qui unissent notre village.

A nouveau il nous faudra tenir, s'unir et agir!

Notre projet du jardin de la Huppe est un symbole de cette nécessité et acquiert une nouvelle légitimité au regard des derniers mois qui ont montré l'absolue nécessité de lieux de rencontre, d'apaisement et d'échanges pour toutes les générations et du caractère essentiel des activités associatives et culturelles.

Nous continuerons d'agir comme nous le faisons depuis maintenant deux ans, avec enthousiasme, en nous adaptant aux circonstances.

Si la prudence ainsi qu'une gestion fine sont de mise, il ne saurait être question de se résigner à l'immobilisme.

Plus que jamais, il est nécessaire d'adapter nos modèles pour construire le village de demain.

Je vous invite à regarder avec attention l'agenda et repérer les manifestations pleines de promesses qui peuvent vous intéresser, dont nous nous réjouissons qu'elles puissent de nouveau être organisées!

Je vous souhaite une très bonne lecture, un bel été de convivialité et de partage, en espérant vous retrouver très vite sur les différentes manifestations et surtout nous vous attendons le 3 juillet à 11h pour l'inauguration du jardin de la Huppe.

Grégory GONET, Maire

IESSAS DISCUTE

Jardin de la Huppe : Inauguration le 3 juillet



L'aménagement du Jardin de la Huppe situé près de l'école avance à grand pas. Pour permettre l'utilisation de cet espace par les administrés, l'ensemble des srutures sera opérationnel après l'inauguration qui se déroulera:

le dimanche 3 juillet à partir de 11 heures.

Vous êtes tous conviés à ce moment festif.

Cette manifestation s'intègre dans un week-end ludique et sportif qui débutera dès le samedi soir par une séance de cinéma en "plein air" coorganisée par l'Association des Parents d'Elèves, les enseignantes et la Mairie. Cet évènement se tiendra au Stade Municipal (rue de Mauregard).

Un programme vous sera communiqué ultérieurement.

Travaux

Routiers:

- En fin d'année 2021, réfection de la voirie du lotissement des Billaudes pour 47 379 €
- En début d'année 2022, **réfection partielle de la route du Bardon**. Parallèllement, l'entreprise Enroplus a gracieusement rénové une partie de la chaussée
- La signalisation routière est progressivement refaite

<u>Bâtiments</u>:

- ◆ La rénovation du plafond du porche de l'Eglise par notre employé communal
- La toiture des bâtiments annexant la cantine a été rénové pour un montant de 58 266,45 € avec le soutien de l'Etat

Autres:

- ◆ Les deux terrains de pétanque ont été rénovés avec la participation des riverains des Billaudes pour leur terrain avec la mise en place d'une boîte à livres et d'un panneau d'information
- La réfection de la clôture du stade, coté rue de Mauregard, qui intervendra avant l'été
- L'abattage de certains arbres du Parc Municipal
- La mise en route du bassin d'orage situé au du chemin du stade

Projets fin d'année 2022

La collectivité a déposé deux dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes :

- Changement des huisseries et de l'isolation intérieure du bâtiment accueillant les infirmières et la médiathèque;
- Sécurisation de certaines routes communales et départementales ainsi que le prolongement de la rue de la Bonne Dame jusqu'au Code de lotissement.



Ces projets verront le jour qu' en fonction des retours des subventions et des propositions de la commission communale.





Aménagement de l'espace des Billaudes

Dans le cadre d'une participation citoyenne impliquant les riverains des Billaudes, l'espace accueillant le terrain de pétanque a été aménagé :

- installation d'une boîte à livres (disponible pour tous les Messassiens);
- panneau d'affichage;
- rénovation du terrain de pétanque;
- plantation adaptée à l'espace et à son utilisation;
- fabrication et installation de nichoirs par les enfants du conseil municipal des enfants;
- distribution de graines pied de mur pour embellir les trottoirs;
- Installation d'une table de pique-nique et d'un banc dans les prochaines semaines.



Village fleuri

Monsieur le Maire et le 1er adjoint ont participé le 23 novembre 2021 à la remise des Lauréats de l'année 2021 du concours des villes et villages fleuris dans le département du Loiret qui a eu lieu à Chamerolles.

La commune de Messas a obtenu le prix coup de cœur par le jury départemental notamment pour son fleurissement.

Des efforts doivent se poursuivre pour embellir notre territoire. Nous vous incitons à collaborer à cette action notamment en fleurissant vos pied-de-mur.



Fête de la nature



Dans le cadre de la Fête de la nature, au niveau National, la commune de Messas a organisé un événement le 21 mai dernier pour thème : « rencontre avec les oiseaux ».

Une promenade a eu lieu le matin accompagnée de guides de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Cette initiative a permis aux personnes extérieures de découvrir le charme de notre joli petit village et aux habitants d'approfondir leurs connaissances sur la faune et la flore présentes dans le village.

Crédit photo T. DUCHAMP

Eclairage public

Dans le cadre du développement durable et maîtriser les dépenses énergétiques de la commune, il a été décidé d'éteindre l'éclairage public à partir du 15 juin jusqu'au 31 août. Cette opération sera reconduite chaque année.

Nous vous invitons également à réduire votre consommation énergétique notamment l'éclairage extérieur pour le bien-être de la faune.



2022 NUMERO 5 Page 3

Exposition-guerre 1870-1871

Sous l'impulsion de Rémi Bureau, Messassien et membre de l'association des Soldats de Plombs, une exposition s'est tenue le week-end du 1er mai à la salle des fêtes de Messas avec une conférence du Directeur du Musée, Bertrand Chabin, de Loigny La Bataille (28).

Cet événement a été un réel succès avec la présence de nombreux Messassiens et de personnes extérieures.

La municipalité remercie l'ensemble des associations, qui a su mettre à disposition le matériel nécessaire à la concrétisation de cette exposition.



Crédit photo: Hélène ROISSE

Spectacles

Un imitateur humouriste est venu le 26 mars 2022 pour animer notre salle des fêtes par un spectacle intitulé:

« la chanson fait son cinéma ».

Une cinquantaine de personnes a participé à ce show dans un environnement de cabaret avec rafraichissement offert par la municipalité.

Le public a été conquis par un concept atypique dialoguant en duo avec des chanteurs vivants ou décédés sur un écran.

La crise sanitaire nous a contraint à annuler le traditionnel repas des ainés. Dans ces circonstances, le samedi 12 mars, un goûter a permis de réunir les habitants de plus de 70 ans.

Ce goûter a été animé par Nathy Naïs, chanteuse, qui a fait participer le public sur le thème des chansons du siècle dernier.



Le samedi 21 mai, en l'Eglise, Saint Sébastien, l'orchestre junior de l'école de musique de Beaugency et l'orchestre d'harmonie de la société musicale de Beaugency nous ont offert un concert de musique intercontinentale d'une durée d'une heure trente.

Il s'est terminé par un morceau exécuté par les deux ensembles « Madcap Mallet Mania » de David Shaffer.

Fête de la musique, le 21 juin

La municipalité en partenariat avec le commerce le p'tit Mess vous invite à la fête de la musique qui aura lieu :

le 21 juin à partir de 19h30 devant le commerce.

Le groupe « belles rencontres » composé de 5 musiciens interprétera des chansons de variété française (durée min de 2 heures).

Une restauration sur place sera proposée par le commerce.



Les Talents de Messas, le 12 juin



Dans le cadre de sa fête annuelle , l'ASLM a décidé de mettre en lumière les « Talents de Messas » au cours de la journée du 12 juin 2022 de 10h à 18h.

Sur un parcours fléché en centre bourg , 13 sites seront ouverts au public pour accueillir les talents locaux autour de la peinture , du dessin , de la photo , de la poésie , du raku , de la céramique , du jardinage en y intégrant des animations assurées soit par les sections de l'ASLM (sections jeux, pétanque, cyclo, marche, tennis de table, gym adultes) soit par des intervenants externes (chant, musique, théâtre, contes, lectures, marionnettes, clowns ...) .

Une restauration est assurée dans le parc municipal à partir de 12h.

Venez nombreux à Messas pour profiter de cette journée champêtre , festive et culturelle .

Forum des associations, le 3 septembre

Le 3 septembre 2022 à partir de 14h, les associations seront présentes sur le parking de la Place Narcisse Bridault, pour vous présenter leurs activités.

Fête de l'océan, les 10 et 11 septembre

Après deux années d'absences de toutes activités associative et sociale , l'équipe de bénévoles de « Messas en fête » a repris ses bonnes habitudes et s'est remise au travail pour mettre sur pied un programme festif et convivial .

Ces deux jours de fête vous feront revisiter les côtes françaises avec notamment le groupe Kevrenn présent le samedi . Petits et grands pourront également profiter de jeux et animations diverses assurés par Disco Queen .

Le dimanche , l'harmonie de La Chapelle St Mesmin vous invitera au voyage musical et tout un chacun pourra se divertir avec les jeux inspirés de nos côtes et animés par Disco Queen.



La brocante et le vide grenier restent évidement la colonne vertébrale pour ces deux jours de fête et la gastronomie ne sera pas en reste puisque vous pourrez savourer le saumon fumé, les moules frites, le Messas Burger, les crêpes, le fromage de chèvre, le tout arrosé par le cocktail de l'Océan .

Merci de réserver votre week end des 10 et 11 septembre prochains et rendez-vous au stade municipal de Messas .

Pompiers de Messas recherchent des volontaires



Les Sapeurs-Pompiers volontaires sont au cœur du dispositif français de sécurité civile et de secours aux personnes. Ils démontrent chaque jour leur solidarité et leur altruisme par la participation à la chaîne des secours.

Cet engagement citoyen, après une formation initiale, s'effectue en fonction des disponibilités et de la vie personnelle de chacun.

Pourquoi pas vous à Messas?

En devenant Sapeur-Pompier Volontaire au centre de Messas, vous permettrez à vos concitoyens d'obtenir un secours d'urgence efficace.

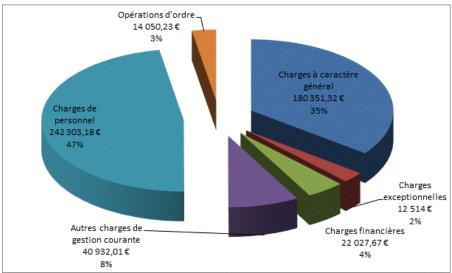
Vous êtes âgés de 16 à 56 ans et vous souhaitez plus d'informations n'hésitez pas à les contacter. Tel. : 06 07 21 26 79 Mail : amicalespmessas@gmail.com

Avant de vous présenter le budget 2022, un focus sur le bilan financier « compte administratif » 2021 de la commune.

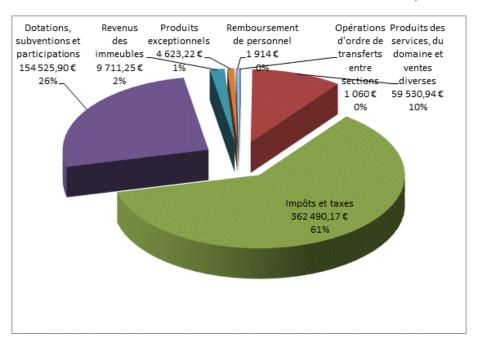
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services

communaux.



TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 512 178,41 €



TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT : 593 855,48 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt :

88 677,07 € pour l'année 2021.

SECTION INVESTISSEMENT

Contrairement à la section fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

| Travaux de voirie (lotissement des Billaudes) | 47 376,00 € |
|--|--------------|
| Eclairage publique (changement de candélabres) | 41 253,36 € |
| Remboursements du capital de l'emprunt | 33 599,21 € |
| Architecte jardin de la Huppe + frais de publication du marché | 20 750,66 € |
| Démarrage des travaux sur le bâtiment scolaire (stores et films de protection UV) + Etude amiante | 6 704,51 € |
| Concessions, brevets informatiques | 3 094.80 € |
| Etude Géotechnique : Jardin de la Huppe | 2 640,00 € |
| Ecole : Achat tableau blanc école + armoire + meuble bas | 1 146,43 € |
| Renouvellement des extincteurs | 1 039,97 € |
| Mairie (administratif) : Achat vitrine + destructeur papier + écran informatique pour poste accueil + imprimante étage | 2 645.28 € |
| Mairie (Technique) : débroussailleuse + tronçonneuse + sécateur électrique | 2 263.33 € |
| Cantine : Changement de l'armoire froide | 2 158.80 € |
| Amortissement d'une subvention | 1 060,00 € |
| TOTAL DES DÉPENSES | 165 732,35 € |

| Remboursement TVA (FCTVA) | 21 972,00 € |
|---------------------------|---------------------|
| Subvention département | 24 057,00 € |
| Subvention Etat | 24 705,00 € |
| Taxe aménagement | 31 513,05 € |
| Opérations d'ordre | 14 050,23 € |
| TOTAL DES RE | CETTES 116 297,28 € |

Le résultat de l'exercice 2021 sur la section d'investissement est de - 49 435,07 €

La situation de la commune dispose de 489 707,59 €. Cette somme permettra de rembourser les emprunts de l'école et pour investir dans la commune (bâtiments, voiries...).

| EN EUROS | ANNEE 2021 | | | ANNEE 2020 | DECTES 4 | RÉSULTAT DE |
|----------------|------------|------------|---------------------------------------|---------------------|----------------------|-------------|
| | DÉPENSES | RECETTES | RÉSULTAT DE L'EXER <i>C</i> ICE | RÉSULTAT REPORTÉ | RESTES A REALISER | CLOTURE |
| FONCTIONNEMENT | 512 178,41 | 593 855,48 | 81 677,07 | 581 483,94 | | 663 161,01 |
| INVESTISSEMENT | 165 732,35 | 116 297,28 | - 49 435,07 | - 54 155,56 | - 69 862,79 | -173 453,42 |

Un Budget « soutenu mais dans un contexte économique instable et imprévisible »

Le budget 2022 a été voté le par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

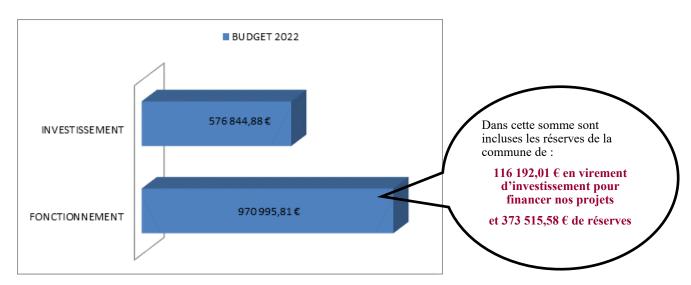
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil régional et du département chaque fois que possible.

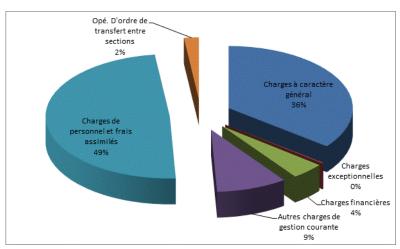
Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité.

L'exercice 2022 sera marqué par les travaux du jardin de la Huppe et de la restauration des toitures de la cantine annexe, autofinancés c'est-à-dire sans recours à l'emprunt.

Le budget communal présenté ci-après s'emploie à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité, maintien des dotations et l'amélioration de la qualité des services de proximité tout en accélérant les investissements en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.





DES SERVICES ADAPTÉS A VOS BESOINS

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, activités périscolaires), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de les prestations fournitures, de services effectuées, les subventions versées associations et la participation de la commune aux frais des centres aérés de Villorceau et de Baule, ainsi que les intérêts des emprunts à payer. Les salaires des agents représentent la moitié des dépenses de fonctionnement de la ville.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses: toutes les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Le remboursement du capital des emprunts est aussi inscrit en investissement.
- En recettes: deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principales dépenses d'investissements inscrites au budget sont :

- * La poursuite des travaux du jardin de la Huppe (terrain multisports + jeux + frais d'architecte) : 321 062,93 €
- * Le déficit d'investissement antérieur : 103 590,63 €
- * Les travaux de toiture du bâtiment annexant la cantine : 58 266,45 €
- * Le remboursement des emprunts : 34 556,97 €
- * Le développement du numérique dans l'école (tableaux numériques, tablettes...) : 24 952,25 €
- * Des achats divers pour l'extérieur (bancs, tables de pique-nique) : 10 000,00 €
- * La réfection de la clôture du terrain du stade : 10 000,00 €
- * Le relevage des tombes + caves urnes : 6 200,00 €
- * Des achats divers (vidéoprojecteur, mobilier..): 4 055,65 €
- * Les concessions et droits informatiques : 3 100,00 €
- * Les opérations d'ordre : 1 060,00 €

576 844,88 € sont inscrits au budget primitif 2022.

FINANCES—TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Les taux votés en 2021 étaient de :

- 36,28% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties;
- 47,57% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019 soit au taux de 13,05%.

Les nouveaux taux pour 2022 sont :

- 36,65 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 48,05 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



Recensement canicule

A L'APPROCHE DE L'ÉTÉ ET DES RISQUES DE CANICULE FAITES-VOUS RECENSER!



Les personnes domiciliées à Messas et intéressées par ce recensement, peuvent se renseigner:

Maire de Messas : 02.38.44.53.02

Dans le cadre du dispositif de veille et d'urgence institué dans chaque département, et déclenché en cas de risques exceptionnels et notamment de canicule, les maires sont tenus de recenser à titre préventif et à leur demande les personnes de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail, les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes handicapées, isolées et vivant à leur domicile.

Le recensement facilitera l'intervention des services sanitaires et sociaux compétents en cas d'alerte à la canicule.

Les personnes déjà enregistrées restent inscrites sur le fichier sans démarche supplémentaire de leur part. Néanmoins, elles peuvent signaler à la Mairie tout changement intervenu ou à venir depuis leur inscription ainsi que leurs absences programmées pendant l'été.

Téléconsultation



Les habitants de Beaugency et ses environs peuvent désormais avoir accès à des médecins généralistes, grâce aux consultations à distance. Une borne de télémédecine est installée à **France Services**.

Le fonctionnement est simple : le patient se rend à la maison de l'agora de Beaugency, en face de l'hôpital Lour Picou, et s'installe derrière la borne. Il lui suffit d'introduire sa carte vitale, créer son compte, renseigner quelques informations sur sa santé et ses symptômes. En une vingtaine de minutes, maximum, un médecin est disponible derrière l'écran.

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien (La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.)

AFFAIRES SCOLAIRES

La Mairie de Messas a financé, par le biais de l'appel à projet national sur le développement numérique, l'acquisition d'un espace numérique de travail intitulé PrimOT. Ce service numérique accessible sur Internet regroupe des outils et des ressources à destination des élèves, des familles, des enseignants et plus largement de la communauté éducative.

Les familles auront ainsi accès à un environnement numérique reconnaissable quelle que soit l'école dans laquelle leurs enfants sont scolarisés. En se connectant depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile elles pourront suivre la vie de l'école, l'activité de leurs enfants, communiquer avec les enseignants et bénéficier d'informations de la commune.



INFORMATIONS UTILES

Depuis le début de l'année 2022, certains types d'ERP de catégorie 5 sont concernés par l'obligation de s'équiper de défibrillateur(s).

La Mairie conjointement avec le propriétaire du bâtiment de la Margottière et de l'ASLM ont financé l'achat d'un défibrillateur qui sera installé prochainement à l'extérieur du bâtiment.

Elections législatives



Les élections législatives françaises se dérouleront aux dates des 12 et 19 juin 2022.

Le bureau de vote est à la salle de fête et sera ouvert de 8h à 18h.

N'oubliez pas d'apporter votre carte d'identité (obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants). Rappel, Messas compte 1 004 habitants.

Entretien des caniveaux



La société Véolia procède au nettoyage des caniveaux, une fois par mois.

Nous vous remercions d'éviter de vous stationner sur la voirie les jours de passage.

Ainsi, nous vous informons des dates d'interventions :

- le vendredi 8 juillet
- le jeudi 6 octobre
- le jeudi 4 août
- le mardi 8 novembre
- le jeudi 1er septembre
- le mercredi 7 décembre

Incivilités

Il a été constaté depuis le début de l'année des dépôts hors des contenaires.

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer vos déchets en dehors des contenaires, même s'ils sont remplis. Ils doivent être déposés soit à la déchetterie ou aux apports volontaires installés dans le village.

Nous vous rappelons qu'il existe <u>deux lieux</u>:

- chemin du stade;
- aire de retournement, située au bout de la Margottière (vers la garage de la Margottière) en remplacement des Billaudes.



Enquête publique : Projet Parcolog sur ActiLoire

Une réunion publique d'information sur le projet d'installation d'une entreprise de logistique dans la Zone Actiloire est organisée:

le lundi 13 juin, à 18h30, à la salle des fêtes, complexe Alain Jarsaillon (Beaugency).

Une enquête publique unique de 31 jours consécutifs est ouverte, du 20 juin au 20 juillet 2022 inclus, sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société PARCOLOG GESTION concernant un projet de construction d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux à Beaugency.



INFORMATION IMPORTANTE—REVISION DU PLAN LOCAL URBANISME

Le lundi 16 mai 2022, une réunion publique a eu lieu à la salle des fêtes pour échanger sur le nouveau PLU de la commune. Les informations sont sur le site de la commune « messas.fr ». Si vous souhaitez évoquer votre situation, Monsieur le Maire et l'adjointe aux travaux seront présents en Mairie le samedi 11 juin de 9h30 à 11h30.

AGENDA

Juin

- **Dimanche 12 juin** : Fête de l'ASLM « Les Talents de Messas »
- Samedi 18 et Dimanche 19 Juin : Vide-maisons
- Mardi 21 juin : Fête de la musique

Juillet

- Samedi 2 juillet : Cinéma plein air organisé par l'APE
- Dimanche 3 juillet : Inauguration du Jardin de la Huppe



Septembre

- Samedi 3 septembre : rorum des associations
- Samedi 10 et Dimanche 11 septembre : Fête de l'Océan

ÉTAT CIVIL

Naissances 2021

- PIRES Jeanne le 23 janvier 2021
- MILANO Margaux le 26 janvier 2021
- BEDRUNES Sacha le 17 mars 2021
- PIERRE Yuna le 9 avril 2021
- GAUTHIER Isaac le 17 avril 2021

Mariage 2021

BODET Nathalie et RIVIERE Stéphane le 12 juin 2021 Félicitations aux mariés

Décès 2021

- HODJI Joël le 15 janvier 2021
- GAUCHER Roland le 27 février 2021
- MOUSSET Jean-François le 19 avril 2021
- GAUCHER Carmen le 21 mai 2021
- BAUDRON Maurice le 28 mai 2021
- LITIERE Eric le 11 juillet 2021

- •LEROY Léonie le 6 juin 2021
- BURAULT Camille le 16 juin 2021
- MENDES SOARES Alice le 5 juillet 2021
- VINCENT Élio le 19 septembre 2021
- BOUZIDA Waïl le 12 novembre 2021

Félicitations aux parents

- GUÉDET Paule le 4 Août 2021
- QUATREHOMME Serge le 2 septembre 2021
- CAMUS Micheline le 1 octobre 2021
- GUILMIN Bérangère le 28 octobre 2021
- LACOUR Dominique le 27 décembre 2021

Nos sincères condoléances aux familles

Mairie de Messas

3, rue de la Margottière 45190 MESSAS

Téléphone: 02.38.44.53.02

Messagerie: accueil@ville-messas.fr Téléphone d'astreinte : 06.86.84.44.38

Heures d'ouverture au public :

- Lundi de 15h à 19h
- Mardi de 15h à 17h
- Jeudi de 9h à 12h
- Vendredi de 9h à 12h

Retrouvez-nous sur le Web

www.messas.fr

Page facebook

MESSAS DISCUTE n°5

Juin 2022

Directeur de Publication :

Grégory GONET, Maire de Messas

Rédaction, conception et mise en page :

M. Pierre DELBART, Mme Florence THÉVOT, Mme Claire QUISSAC

Impression: Mairie de Messas

Dépôt légal à parution: Mairie de Messas

Page 12 2022 NUMERO 5